



Canadian Association of University Teachers
Association canadienne des professeures et professeurs d'université

Note 22:23

Date : 9 mai 2022

Destinataires : Présidents et agents administratifs
Associations locales et fédérées

De : David Robinson, directeur général

Objet : **Cotisations des membres à verser en 2022-2023**

Vous trouverez ci-joint le barème des cotisations à verser à l'ACPPU approuvé par le conseil pour l'année 2022-2023 .

ASSOCIATIONS DOTÉES D'UNE STRUCTURE HIÉRARCHIQUE

Rang	Annuelles	Mensuelles
Professeur	251,35 \$	20,95 \$
Professeur agrégé	199,98 \$	16,66 \$
Professeur adjoint	161,86 \$	13,49 \$
Chargés de cours/Autres	149,25 \$	12,44 \$
PAC à temps partiel	49,98 \$	4,16 \$
Postdoctorants	53,30 \$	4,44 \$

ASSOCIATIONS SANS STRUCTURE HIÉRARCHIQUE

Échelle de salaire	Annuelles	Mensuelles
176 386 \$ et plus	251,35 \$	20,95 \$
140 268 \$ à 176 386 \$	199,98 \$	16,66 \$
113 588 \$ à 140 268 \$	161,86 \$	13,49 \$
113 588 \$ et moins	149,25 \$	12,44 \$
Temps partiel	49,98 \$	4,16 \$
Postdoctorants	53,30 \$	4,44 \$

Les cotisations perçues par l'ACPPU sont calculées en fonction d'un taux pour mille prédéterminé imputé aux salaires moyens des membres du personnel académique selon le rang, tels qu'ils sont publiés chaque année par Statistique Canada pour chaque rang. Le taux pour mille de 1,5 approuvé par le Conseil en 1994 a été temporairement réduit à 1,425 par ce dernier en raison des conséquences de la pandémie.

La structure des cotisations des membres qui figure en annexe a été déterminée en fonction de ce taux de 1,425.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des questions ou des préoccupations concernant la présente note.